

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00457

Numéro SIREN : 409 210 192

Nom ou dénomination : 2CI CASPAR CONFECTION INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2022 sous le numéro de dépôt 10271

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE STRASBOURG

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DE COMMERCE - CS 60444
45 rue du Fossé des Treize 67008 STRASBOURG CEDEX
TEL 03 69 08 40 31
HEURES D'OUVERTURE : 8 H 30 à 11 H 45

Mariel GARNIER avocat - GARNIER Mariel
2 RUE REGNIER
44000 Nantes

V/REF :
N/REF : 2000 B 457 / 2022-B-10271

Le greffier du tribunal judiciaire de Strasbourg certifie qu'il a reçu le 03/06/2022,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2021.

Concernant la société

2CI CASPAR CONFECTION INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
ZI 1 rue de la Gare
67120 Duppigheim

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2022-B-10271 le 22/06/2022

R.C.S. STRASBOURG TJ 409 210 192 (2000 B 457)

Fait à STRASBOURG le 22/06/2022,

LE GREFFIER





2 C.I. - Caspar Confection Industrie

2 C.I.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



2 C.I. - Caspar Confection Industrie 2 C.I.

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société 2 C.I.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 C.I. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nantes, le 20 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Willy Rocher

Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	11 400	11 400		
Concessions, brevets et droits similaires	11 585	11 308	277	706
Fonds commercial	15 245		15 245	15 245
Autres immobilisations incorporelles	31 310	31 310		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	11 506	11 506		
Installations techniques, matériel, outillage	457 039	418 860	38 179	48 630
Autres immobilisations corporelles	163 186	132 644	30 542	41 103
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres immobilisations financières	54 549		54 549	64 675
ACTIF IMMOBILISE	755 820	617 027	138 793	170 359
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	303 909	57 005	246 903	311 302
En-cours de production de biens	33 600		33 600	10 424
Produits intermédiaires et finis	259 150	88 176	170 974	745
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	356 116	3 417	352 700	519 809
Autres créances	205 415		205 415	235 203
DIVERS				
Disponibilités	143 859		143 859	337 874
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 623		5 623	1 777
ACTIF CIRCULANT	1 307 673	148 598	1 159 075	1 417 133
TOTAL GENERAL	2 063 493	765 625	1 297 867	1 587 492

Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	270	270
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles	151 013	232 286
Report à nouveau		943
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-114 808	-82 216
CAPITAUX PROPRES	146 476	261 283
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	391	406
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	65 318	256 134
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 928	2 694
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	362 036	302 817
Dettes fiscales et sociales	306 992	374 008
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 996
Autres dettes	290 918	387 155
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	111 811	
DETTES	1 151 392	1 326 209
TOTAL GENERAL	1 297 867	1 587 492

Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Production vendue de biens	2 111 805	59 384	2 171 189	2 136 220
Production vendue de services	361 646		361 646	376 308
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 473 451	59 384	2 532 835	2 512 528
Production stockée			156 389	-172 724
Subventions d'exploitation			2 933	822
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			157 381	149 906
Autres produits			2	5
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 849 541	2 490 538
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			832 552	754 196
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			24 281	-72 050
Autres achats et charges externes			847 561	698 434
Impôts, taxes et versements assimilés			43 482	47 103
Salaires et traitements			827 503	719 058
Charges sociales			207 834	242 837
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			25 731	35 445
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			148 598	142 080
Autres charges			2 314	155
CHARGES D'EXPLOITATION			2 959 858	2 567 259
RESULTAT D'EXPLOITATION			-110 316	-76 721
OPERATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			55	432
PRODUITS FINANCIERS			55	432
Intérêts et charges assimilées			3 674	7 545
CHARGES FINANCIERES			3 674	7 545
RESULTAT FINANCIER			-3 619	-7 113
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-113 935	-83 834

Compte de résultat

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 700
PRODUITS EXCEPTIONNELS		1 700
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	872	82
CHARGES EXCEPTIONNELLES	872	82
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-872	1 618
TOTAL DES PRODUITS	2 849 596	2 492 670
TOTAL DES CHARGES	2 964 404	2 574 885
BENEFICE OU PERTE	-114 808	-82 216

Annexes

Règles et méthodes comptables

Ce document fait partie intégrante des comptes annuels, les éléments chiffrés de l'annexe sont exprimés en euro.

Les comptes de la société CASPAR CONFECTION INDUSTRIE sont consolidés intégralement dans les comptes du Groupe BHD.

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021 ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

FAITS CARACTERISTIQUES

Les mesures prises par le Gouvernement en 2020 afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19 avaient fortement perturbé les activités de la société et significativement affecté les états financiers de l'exercice 2020. Toutefois, les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2021 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Il est précisé par ailleurs que la société a bénéficié, au cours de l'exercice :

- du recours à l'activité partielle sur le 1er semestre
- du décalage d'échéances pour le paiement des cotisations sociales
- du "soutien spécial renforcé", soit une aide au paiement des cotisations sociales

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles se répartissent de la manière suivante :

- Fonds de commerce 15 245 €
- Logiciels 11 585€

Le fonds de commerce d'une valeur de 15 245 € correspond à sa valeur d'acquisition auprès du tribunal de commerce effectué en 1996, et il ne fait l'objet d'aucun amortissement.

Si la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation des éléments incorporels du fonds de commerce est constituée.

Les logiciels sont amortis sur une période de trois ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie d'utilisation :

- Agencements et aménagements des constructions	10 ans
- Matériel et outillage	2 à 8 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans
- Matériel et mobilier de bureau	3 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du prix unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits en cours de fabrication sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, amortissements des biens concourants à la production.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Contrat d'affacturage

La société a souscrit un contrat d'affacturage pour lequel l'engagement s'élève à 290 637 € au 31.12.2021.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont constituées lorsque la société a une obligation actuelle résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de cette obligation puisse être estimé de façon raisonnable.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements de retraite n'ont pas fait l'objet d'une provision mais figurent dans les engagements hors bilan pour un montant de 98 196 €.

Hypothèses retenues :

- Taux de revalorisation des salaires 1,75 %
- Taux de charges sociales 39 %
- Taux d'actualisation 0,99 %
- Age et mode de départ en retraite :
 - Cadres 65 ans
 - Non cadres 65 ans

INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES

Le montant des honoraires au titre du contrôle des comptes sociaux est de 5.800 €.

Règles et méthodes comptables

IMPOT SUR LES SOCIETES

Depuis le 1er janvier 2013, la société a opté pour le régime d'imposition des groupes tels que défini aux articles 223A et 223Q du Code Général des Impôts.

Elle fait partie du Groupe dont Groupe BHD est Société tête de Groupe. Les modalités de répartition de l'impôt sur les Sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe ont été définies dans la convention d'intégration fiscale.

Les filiales supportent la charge d'impôt qui serait la leur en l'absence d'intégration fiscale.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	11 400		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 809		
Terrains	11 506		
Dont composants			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	454 039		4 290
Installations générales, agenc., aménag.	65 662		
Matériel de transport	82 450		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	25 043		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	638 699		4 290
Prêts et autres immobilisations financières	64 675		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	64 675		
TOTAL GENERAL	784 583		4 290

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			11 400	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		11 669	58 140	
Terrains			11 506	
Installations techn., matériel et outillages ind.		1 290	457 039	
Installations générales, agencements divers			65 662	
Matériel de transport			82 450	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		9 969	15 074	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 259	631 731	
Prêts et autres immobilisations financières		10 126	54 549	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		10 126	54 549	
TOTAL GENERAL		33 053	755 820	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	11 400			11 400
Autres immobilisations incorporelles	53 858	428	11 669	42 618
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	65 258	428	11 669	54 018
Terrains	11 506			11 506
Installations techniques, matériel et outillage industriels	405 409	14 741	1 290	418 860
Installations générales, agenc. et aménag. divers	65 662			65 662
Matériel de transport	44 333	9 667		54 000
Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 056	894	9 969	12 982
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	548 966	25 302	11 259	563 009
TOTAL GENERAL	614 224	25 731	22 927	617 027

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	

Construct.

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
-------------------------------------------	------------------	---------------	-----------	----------------

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Dépréciations stocks et en cours	142 080	145 181	142 080	145 181
Dépréciations comptes clients		3 417		3 417
DEPRECIATIONS	142 080	148 598	142 080	148 598
TOTAL GENERAL	142 080	148 598	142 080	148 598
Dotations et reprises d'exploitation		148 598	142 080	

Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	54 549		54 549
Clients douteux ou litigieux	8 200	8 200	
Autres créances clients	347 916	347 916	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	531	531	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	18 175	18 175	
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 849	2 849	
Débiteurs divers	183 859	183 859	
Charges constatées d'avance	5 623	5 623	
TOTAL GENERAL	621 704	567 155	54 549

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	391	391		
Emprunts et dettes financières divers	65 318	65 318		
Fournisseurs et comptes rattachés	362 036	362 036		
Personnel et comptes rattachés	109 123	109 123		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	135 941	135 941		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	40 434	40 434		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	21 494	21 494		
Autres dettes	290 918	290 918		
Produits constatés d'avance	111 811	111 811		
TOTAL GENERAL	1 137 464	1 137 464		

Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	28 126		
DETTES			
Emprunts et dettes financières divers	65 318		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 534		

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	Clients - FAE	16 601	120 006	-103 405
418109D	Clients - FAE Intra- Groupe	2 226		2 226
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		18 827	120 006	-101 179
AUTRES CREANCES				
409800	Fournisseurs - AAR	4 864	2 434	2 430
409809D	Fournisseurs - AAR Intra Groupe		66 120	-66 120
438700	IJSS - Produits à recevoir	531	1 025	-494
448700	Etat - Produits à recevoir	2 093	10 315	-8 222
468700	Divers - Produits à recevoir		2 296	-2 296
TOTAL AUTRES CREANCES		7 488	82 190	-74 702
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		26 316	202 196	-175 880

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CP TES RATTACH				
408100	Fournisseurs - FNP	16 303	10 197	6 105
408109C	Fournisseurs - FNP Intra Groupe	30 614	26 825	3 789
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CP TES RATTACH		46 917	37 022	9 895
AUTRES DETTES				
419800	Clients - AAE	281	1 406	-1 126
TOTAL AUTRES DETTES		281	1 406	-1 126
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	Personnel - Dettes congés payés	84 658	74 705	9 953
428210	Personnel - Dettes modulation	2 777	1 993	783
428600	Personnel - Autres charges à payer	21 672	6 747	14 925
438200	Personnel - CS / dettes CP	30 067	25 582	4 485
438210	Personnel - CS / dettes modulation	816	638	177
438600	Personnel - CS / Aut. char. à payer	9 362	2 901	6 461
448600	Etat - Charges à payer	16 576	16 106	470
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		165 927	128 672	37 255
CONCOURS BANCAIRES COURANTS				
519800	Intérêts courus / Concours banc.	391	406	-15
TOTAL CONCOURS BANCAIRES COURANTS		391	406	-15
TOTAL CHARGES A PAYER		213 516	167 507	46 009

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2021	31/12/2020	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges constatées d'avance	5 623	1 777	3 846
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		5 623	1 777	3 846
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	Produits constatés d'avance	-111 811		-111 811
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-111 811		-111 811

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Parts sociales	4 000			25

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		261 283
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		261 283
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Résultat de l'exercice	114 808	
	SOLDE	114 808
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		146 476

Ventilation du chiffre d'affaires

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020	%
Biens	2 112	59	2 171	2 136	1,65 %
Services	362		362	377	-4,07 %
TOTAL	2 473	59	2 533	2 513	0,79 %

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-113 936		-113 936
Résultat exceptionnel à court terme	-872		-872
RESULTAT COMPTABLE	-114 808		-114 808

Charges et produits exceptionnels

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	872	678000
TOTAL	872	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
---------------------	---------	----------------------

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE			129 000		129 000
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			49 315		49 315
Exercice en cours			10 750		10 750
TOTAL			60 065		60 065
VALEUR NETTE			68 935		68 935
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			121 549		121 549
Exercice en cours			11 440		11 440
TOTAL			132 989		132 989
REDEVANCES A PAYER					
Montant pris en charge ds exerc.			11 440		11 440

Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements pour départ retraite	98 196					98 196
TOTAL	98 196					98 196

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	4	
Agents de maîtrise	4	
Employés	2	
Ouvriers	13	
	TOTAL	23

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
GROUPE BHD ZI DE LA SANGLE 44390 NORT SUR ERDRE	SA	4 148 455	100,00 %

"2 CI CASPAR CONFECTION INDUSTRIE"

SAS au capital de 100.000 €
Siège : ZI 1, rue de la Gare
67120 DUPPIGHEIM
409 210 192 RCS STRASBOURG

PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE

LE 1er JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le premier juin.

La société "GROUPE BHD", SA à directoire et Conseil de surveillance au capital de 4.148.455 € dont le siège est à NORT-SUR-ERDRE (44390) – Z.I de la Sangle, rue de l'Atlantique, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 504 734 005, Associée unique de la société "2CI CASPAR CONFECTION INDUSTRIE" détenant les 4.000 actions composant son capital social et représentée par M. François MORIZET, Président du Directoire, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes et non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à conférer ;

et pris les décisions suivantes ; la société "ERNST & YOUNG et Autres", Commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoquée, étant représentée par M. Willy ROCHER.

PREMIERE DECISION (*approbation des comptes annuels*)

L'Associée unique, connaissance prise des comptes annuels et après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou ce rapport.

L'Associée unique donne à la Présidence quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée unique précise que le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code ressort à 7.874 € au titre de l'exercice et correspond à des amortissements excédentaires ou non déductibles.

DS
FM

DEUXIEME DECISION (*affectation du résultat de l'exercice*)

Sur proposition de la Présidente, l'Associée unique décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à 114.807 € sur le compte autres réserves.

A l'issue de cette affectation, le solde du compte « autres réserves » sera ramené de 151.013 € à 36.206 €, les capitaux propres s'élevant à 146.476 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents se présentent comme suit :

EXERCICE	2018	2019	2020
MONTANT TOTAL DES DIVIDENDES DISTRIBUES	0	206.000	0
DIVIDENDES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40 %	---	---	---
DIVIDENDES NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40 %	---	206.000	---
DIVIDENDE NET PAR ACTION (<i>montant arrondi</i>)	---	51,50	---

TROISIEME DECISION (*conventions réglementées*)

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de commerce, l'Associée unique, également Présidente de la société, indique qu'aucune convention autre que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION (*renouvellement du Commissaire aux comptes*)

Sur proposition de la Présidente, l'Associée unique décide de renouveler, en qualité de Commissaire aux comptes (le mandat du Commissaire aux comptes suppléant n'étant pas renouvelé) :


- la société "ERNST & YOUNG et Autres"
1-2 Place des Saisons – Paris la Défense 1 92400 COURBEVOIE.

Ledit Commissaire aux comptes est nommé pour six exercices conformément aux dispositions de l'article L 823-3 du Code de commerce, soit jusqu'à l'assemblée générale qui statuera en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

CINQUIEME DECISION (*pouvoirs*)

L'Associée unique confère tous pouvoirs à M. François MORIZET, Président du Directoire de la société GROUPE BHD, Présidente, avec faculté de substitution, à l'effet de déposer les documents sociaux de l'exercice au Greffe du Tribunal de Commerce de STRASBOURG et d'effectuer l'ensemble des formalités juridiques qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

DocuSigned by:

2C0A8A41B41E4BA...

La société "**GROUPE BHD**"
Représentée par
M. François MORIZET